

Avant que rompe le maillon faible...

La régionalisation de l'école obligatoire est maintenant en place depuis cinq ans... Et il n'est sans doute pas exagéré d'affirmer que la balance entre avantages et inconvénients penche du mauvais côté! Nous étions pourtant prêts à donner sa chance à cette innovation succédant au règne des commissions scolaires.

Pierre Graber, président du SAEN



J'achève bientôt ma quatrième année à la présidence du SAEN. Cela coïncide donc pratiquement avec la mise en vigueur de la régionalisation de l'école neuchâteloise. Alors que je m'apprête à faire la connaissance d'une ultime volée d'élèves et à entamer une dernière année de syndicalisme actif, la recrudescence d'appels à l'aide de nos membres m'interpelle et m'amène à dresser une sorte de bilan de l'évolution de notre école.

S'il faut accorder du crédit aux statistiques, alors le phénomène est annonciateur de lendemains qui déchantent! J'ai en effet reçu autant d'appels au secours durant les trois derniers mois qu'au cours de l'ensemble des trois années précédentes. À croire que certains milieux, ayant peu goûté les grèves de l'automne dernier, sont résolus à présenter la note aux enseignants et à bien leur montrer qui tient les rênes.

Dans un billet intitulé *Heurs et malheurs de la régionalisation*¹, j'avais rappelé la perplexité du SAEN face à la volte-face politique de l'ère Gnaegi. Je conclusais en affirmant qu'«Il est temps d'agir si l'on veut éviter que la régionalisation débouche sur une école neuchâteloise à sept ou treize vitesses!» Au passage, je relevais le fait que le Département semblait fort démuné pour intervenir dans les cas où des dysfonctionnements sont pourtant manifestes.

Quatre ans plus tard, nos craintes sont hélas avérées et les élèves font de toute évidence face à une inégalité des chances selon leur domicile. Au passage, signalons à qui ne l'aurait pas compris que cette iniquité concerne évidemment d'abord les enseignants, qui font tout leur possible – et souvent même davantage – pour préserver la qualité de vie et la progression de leurs élèves.

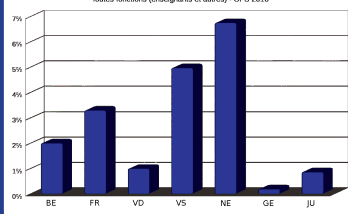
Nous avons déjà démontré que le canton de Neuchâtel excelle dans l'art d'offrir sans cesse de nouvelles prestations scolaires sans disposer pour autant des moyens nécessaires. Si l'on se penche sur les comparaisons intercantionales, on remarque immédiatement que la régionalisation de l'école est un luxe dispendieux. Depuis 2012, en deux ans, la masse salariale a ainsi progressé de 17 millions; si tout n'est pas imputable à la mise en place des nouvelles structures avec les doublons qui les accompagnent, c'est sans doute révélateur quand même.

Confronté aux défis budgétaires conjoncturels et politiques, le DEF s'est résolu à opérer des transferts de charges. Parmi ceux-ci, il en est un qui touche particulièrement les enseignants et la manière dont les sept cercles régionaux sont gérés: la prise en charge intégrale des salaires des membres des directions par les communes². Du coup, suivant l'adage «qui paie commande», certains conseillers communaux considèrent que la direction leur est soumise et mettent en place des principes de gestion inspirés du secteur privé, privilégiant notamment l'engagement de jeunes collègues, usant et abusant des contrats à durée déterminée. Certains parents, sachant aussi exploiter cette soumission de l'école aux politiciens locaux, interpellent directement la direction, voire le conseiller communal bienveillant, rechignant à se mettre des électeurs à dos.

Et à ce petit jeu, l'enseignant est tout simplement le maillon faible!

Hausse de la masse salariale dans l'éducation (2012 /2014)

Toutes fonctions (enseignants et autres) - OFS 2016



SAEN

+41 (0)78 634 48 49
www.saen.ch

¹ Educateur N°8/2013, en ligne sur le site

² Jusqu'à fin 2015, l'État assurait 25% de leurs salaires

Service après-vente anticipé!

Au printemps de l'année dernière, nous évoquions le rôle des directions d'école¹ dans les nouvelles structures régionalisées et les effets supposés de la formation dispensée dans le cadre de la FORDIF². Nous signalions ainsi que les candidats y étudient «l'organisation du travail, le management et le développement de leur institution. (Le CAS) permet d'acquérir des savoirs et des outils centrés sur la gestion opérationnelle (...). Il offre (aussi) une première initiation à la profession de directeur d'institution de formation, entre pilotage et leadership».

Pierre Graber

La recrudescence de cas de collègues faisant appel au syndicat incite à penser que nos craintes se vérifient une fois de plus! Manifestement, charité bien ordonnée commençant par soi-même, le premier réflexe de certains des nouveaux managers de l'école est de se mettre à l'abri. Ainsi, à l'instar des latéraux d'antan en football dégageant en touche, ces courageux professionnels s'empressent d'aiguiller l'enseignant en difficulté face à un élève qui met la classe sens dessus dessous – au propre comme au figuré – vers des spécialistes tels le CAPPE³. On peut même atteindre une sorte de perfection dans cette approche quand une direction, s'appêtant à prendre une décision opérationnelle qu'elle sait exposer des enseignants à de grosses difficultés, suggère à ceux-ci de prendre appui auprès du CAPPE avant même la mise en œuvre.

Ce même principe – alors érigé en système – permet aux nouveaux managers de nos écoles de créer en toute légalité des classes aux effectifs excessifs, dont la pénibilité est prétendument compensée par l'octroi de rares périodes à effectif réduit. On ne devrait pas avoir à le dire, mais ces zélés serviteurs des autorités n'ont apparemment pas compris que la gestion d'effectifs lourds (comprenant la plupart du temps plusieurs élèves à besoins particuliers) épuise prématurément les enseignants, sans commune mesure avec les quelques respirations généreusement accordées. Par ailleurs, les collègues ainsi mis sous pression doivent bien sûr gérer les relations avec l'ensemble des familles de leurs élèves. Et, comme un serpent qui se mord la queue, s'il y a davantage d'élèves, il y a aussi potentiellement plus de conflits!

Illustration mathématique sous forme de problème
Si un dialogue peut s'engager entre deux personnes, combien peut-il y en avoir entre trois personnes?
Et combien entre 18, 21, 24 ou 26 élèves? Réponses⁴

Au Département de l'éducation et de la famille (DEF), on n'est pas à un paradoxe près. Alors qu'un groupe de travail se penche actuellement sur l'épuisement du corps enseignant, on peut s'étonner que des mesures

soient prochainement mises en œuvre, qui semblent amplifier le phénomène au lieu de l'alléger. Dernier exemple en date, des collègues de 3e ou 4e s'appêtent à devoir travailler une période de plus que leur dotation hebdomadaire⁵.

Pour revenir au management des institutions scolaires enseigné à la FORDIF, on se demande si les candidats sont informés des exigences légales imposées à un employeur. Les autorités scolaires, nos employeurs sont tenus de respecter la Loi sur le travail (LTr), notamment son article 6 traitant de la protection de la santé:

Obligations des employeurs et des travailleurs

1 Pour protéger la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit en outre prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs.

2 L'employeur doit notamment aménager ses installations et régler la marche du travail de manière à préserver autant que possible les travailleurs des dangers menaçant leur santé et du surmenage.

(...)

En août prochain, la santé des enseignants sera la thématique principale du SER à l'occasion de la conférence de presse de la rentrée, puis de la Journée suisse de l'éducation mise sur pied conjointement avec LCH. On en reparlera donc!

¹ L'étoffe dont on faisait les chefs, article paru dans l'Educateur No 4/2016, en ligne sur le site.

² Formation en Direction d'institutions de formation.

³ Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires.

⁴ Pour simplifier, on considère les seuls dialogues (entre deux élèves). trois personnes → trois dialogues possibles / 18 p. → 153 d. p. / 21 p. → 210 d. p. / 24 p. → 276 d. p. / 26 p. → 325 d. p.

⁵ Les plus perspicaces l'auront deviné, régionalisation oblige, le DEF n'a pas vraiment son mot à dire (voir le billet, page précédente).

Éveil douloureux

La fin de l'année scolaire arrive et revoilà la saison des carnets. Plan d'études romand à la main, je compare les performances de chaque élève aux objectifs de fin cycle, j'essaie de savoir si on est sur la bonne voie, si d'ici une année mes collègues pourront leur donner la carte d'embarquement pour le cycle 3 ou si c'est le dernier moment pour tirer la sonnette d'alarme.

Brigitte Tisserand

Français, maths, allemand... Je commence à me sentir moins confortable. Certes, Blanche n'obtient pas d'excellents résultats, loin de là, malgré sa bonne volonté et ses efforts. Est-ce que je vais vraiment la motiver en lui mettant une mauvaise appréciation? Soit. C'est une branche importante pour la suite de la scolarité et pour l'orientation de sa vie professionnelle, je me résous à lui mettre cette insuffisance, la boule au ventre.

Bertrand. Français, maths, allemand. Ouf, ça roule. Musique... Voilà une autre chanson. C'est un bourdon, ça ne se soigne pas! Et puis il est extrêmement timide. Inventer un rythme, c'est mission impossible! Il n'est pas comme Emmanuelle qui fait du théâtre, joue de la flûte traversière et accompagne ses parents aux Jardins musicaux. Mais que suis-je en train de juger finalement? Les codes de Bertrand et d'Emmanuelle sont-ils le reflet de leurs progrès accomplis durant la leçon hebdomadaire de musique ou de l'environnement musical de la famille?

Colin. Jusqu'à la rubrique «Éducation physique», tout va bien. Mais Colin est en surpoids. Grimper jusqu'à notre classe au troisième étage est pour lui un défi quotidien. Il s'est investi à fond dans l'activité «gymnastique au sol» et a été très fier de présenter son programme aux camarades qui l'ont applaudi, réalisant bien que les figures élémentaires présentées lui ont demandé un travail bien plus conséquent que celui fourni par Gilles, qui vit par et pour le sport.

Tiens, de vieux souvenirs de camp de ski remontent à la surface. Chétive enfant d'une famille qui pratiquait la marche comme seul sport, j'avais fait face à mes peurs, j'avais vaincu ma fatigue et j'étais allée chercher la dernière once d'énergie après une semaine épuisante pour participer au slalom qui m'inspirait une peur bleue. Mes amis avaient compris et m'avaient félicitée. Mais la déception fut grande le soir à la proclamation des résultats. Les meilleurs, ceux que les parents emmenaient skier dès les premiers flocons, furent récompensés et applaudis pour leurs performances.

Bulletin Annuel 6^e année

Au cours de l'année scolaire, l'évaluation des apprentissages de l'élève s'est basée sur des activités accomplies à l'école dans les **domaines disciplinaires**, les **capacités transversales** et la **formation générale**.

Domaines disciplinaires		
LANGUES	Français	A
	Allemand	B
MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE	Mathématiques	B
	Sciences de la nature	A
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	Géographie	C
	Histoire	B
ARTS	Activités créatrices manuelles	A
	Arts visuels	A
	Musique	B
CORPS ET MOUVEMENT	Éducation physique	C

Les codes signifient que l'élève :

- A. progresse facilement dans ses apprentissages
- B. progresse dans ses apprentissages de manière satisfaisante
- C. progresse dans ses apprentissages avec un peu de difficulté
- D. progresse dans ses apprentissages avec beaucoup de difficulté

Pas un mot pour moi qui m'estimais pourtant bien plus méritante en ayant accompli ce qui m'avait paru impossible quelques jours plus tôt. Ce soir-là, j'avais définitivement fait une croix sur le ski et le sport en général. Le PER dans une main, le cœur saignant, j'inscris un code insuffisant dans le carnet de Colin. Il n'atteindra pas les objectifs de fin cycle, c'est clair. Même si la volonté dont il a fait preuve est largement équivalente à celle de Gilles le sportif.

Nous en débattons souvent à la salle des maîtres: est-ce vraiment nécessaire de mettre des notes sur le travail des élèves dans les branches d'éveil? Voulons-nous des élèves performants en éducation physique comme dans les anciens pays de l'Est ou des enfants ayant plaisir à pratiquer un sport? Les futurs maîtres d'apprentissage accorderont-ils de l'importance aux connaissances musicales ou préféreront-ils engager un jeune qui essaie d'y arriver même si c'est difficile? Et d'abord: arriverons-nous à motiver réellement les enfants en leur mettant une appréciation négative?

Réforme scolaire et devoirs: la surcharge guette aussi les élèves

Après avoir enseigné pendant vingt ans dans l'école secondaire des filières, me voilà cette année en plein dans le nouveau système. Après quasiment une année de pratique et avoir échangé quelques propos avec mes collègues, j'ai envie d'aborder la question des devoirs.

Yvan Jourdain

Je ne vais pas me lancer dans le débat de l'utilité ou non des devoirs. Je me limite à m'interroger sur la quantité.

J'enseigne dans une classe de 9e, mais les élèves de celle-ci sont répartis dans cinq groupes de français et cinq groupes de mathématiques. Ils y retrouvent bien sûr chaque fois des élèves d'autres classes, l'effectif étant rebrassé pour chaque branche à niveau.

C'est peu dire qu'il devient difficile de suivre au mieux les élèves. Quand je désire donner des devoirs ou «agender» une épreuve, cela devient même un sacré casse-tête, car il faut concilier huit ou neuf plannings différents: un élève d'une classe suit des cours avec son groupe «classe principale», plus le français dans un des cinq groupes évoqués et il en va encore de même pour les maths. On se retrouve donc face à une multitude de combinaisons!

Et c'est bien là que réside le problème! Après avoir eu des retours des élèves et en suivant ma fille (également en 9e), le tout confirmé par quelques messages de parents, on découvre vite que nos jeunes ados peuvent se retrouver avec des quantités impressionnantes de devoirs et passent parfois une heure trente à deux heures par jour pour les faire. Et ceci pendant plusieurs jours! Des parents ont aussi soulevé un point assez important: il s'agit des activités extrascolaires. Même si leur

enfant n'en suit qu'une, l'ampleur du travail scolaire à accomplir à la maison risque fort de l'empêcher d'y participer régulièrement.

J'ai la chance de suivre une classe dans plusieurs branches, ce qui me permet de pouvoir m'adapter et de faire un peu tampon, mais les collègues qui n'y enseignent que quelques périodes par semaine sont coincés par l'horaire. Même si chacun cherche à bien faire, on risque de submerger, voire «noyer» les élèves sans le remarquer! Et le problème va sans doute aller en s'amplifiant, car en 10e et 11e, il y a cinq branches à niveau... auxquelles s'ajoutent des branches à option en 11e.

Je dois bien l'avouer, je n'ai pas de solution «miracle» à proposer. Mais cela m'interpelle beaucoup.

Certains placent beaucoup d'espoir sur l'arrivée d'un nouveau logiciel (*Pronote*) permettant de publier les devoirs en ligne, mais en quoi pourra-t-il résoudre le problème? Je n'en sais rien. Toujours est-il que le sujet ne devra surtout pas être laissé de côté, car il est certain que de trop nombreux élèves y laisseront des plumes.

Il serait tout de même paradoxal qu'une réforme présentée comme offrant de meilleures perspectives aux élèves défavorisés de l'ancien système débouche sur un nouveau type d'exclusion!

Journée syndicale 2017: réservez la date!

Le Théâtre de Colombier accueillera notre prochaine Journée syndicale le mercredi 1er novembre.

Outre l'élection du nouveau président entrant en fonction en été 2018, l'évaluation des fonctions des enseignants sera le thème principal de la journée. Il sera abordé dès la fin de la matinée et développé l'après-midi. Nous pourrons profiter des compétences de plusieurs intervenants: Paul-André Hartmann, chef de projet neuchâtelois, et Rémy Meury, secrétaire général de nos collègues jurassiens (SEJ); nous sommes aussi particulièrement heureux de saluer la participation d'une experte reconnue du domaine: Marianne Schär Moser.

Cerise sur le gâteau, la modération sera assurée par Laurent Bonnard, dont nous avons déjà pu apprécier la subtilité et l'entregent en 2015 à Couvet.

Monika Maire-Hefti interviendra en début d'après-midi et nous espérons très vivement qu'elle pourra rester parmi nous pour toute la partie dédiée à l'évaluation des fonctions.

Le thème n'est donc pas pédagogique cette année, mais il est cependant essentiel pour la défense de l'image de la profession et la valeur qu'on lui porte à travers les salaires! À terme, c'est probablement le seul moyen de remettre en cause la funeste grille salariale imposée depuis janvier dernier! (pg)